Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260130-05_20260128-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de l'Ile de Bréhat

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 28 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à quinze heures et zéro minute, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-7, L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :	**Olivier CARRÉ, maire** **Gabrielle COJEAN-PRIGENT, 1ère adjointe** **Dominique SICHER, 2e adjoint** **Marion REGLER, 3e adjointe** **Stéphane MORLEVAT, conseiller** **François-Yves LE THOMAS, conseiller** **Jean-Philippe OUTIN, conseiller** **Aymeric LAMY, conseiller** **Jean-Luc LE PACHE, conseiller** **Dominique THORMANN, conseiller**
Était représentée :	**Charlotte LE LAIN-PILON, conseillère,** donne procuration à Gabrielle COJEAN-PRIGENT
Secrétaire de séance :	**Jean-Philippe OUTIN, conseiller**

5. APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROGRAMME RELATIF AU LOGEMENT – ASSOCIATION DES ILES DU PONANT

Le maire présente le projet mené par l'association des îles du Ponant portant sur l'animation d'une mission sur le logement pour actifs et résidents permanents. Ce projet couvre à la période 2024-2027. Il indique que les îles du Ponant connaissent, comme de nombreux territoires littoraux, des très fortes tensions liées au logement des leurs actifs et résidents permanents avec un enjeu de maintien de la population. Il indique que ce programme est développé de manière collective sur l'ensemble des îles et qu'il est demandé la signature d'une convention de financement.

Le maire indique que le plan de financement prend en charge le salaire et les charges du personnel affecté au projet ainsi que les prestations extérieures (communication, étude et interventions). Le montant des dépenses s'élève à 207 500 € et est financé à 70 % par des subventions de la région Bretagne et de l'Etat, à 20 % par l'AIP et à 10 % par les communes.

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200166-20260130-05_20260128-DE

Le maire propose au conseil municipal d'approuver la signature de la convention de financement du projet sur le logement et le versement de la contribution de la commune de l'Ile de Bréhat à hauteur de 1 296,87 €.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le budget principal de la commune de l'Ile de Bréhat,
Vu le projet de convention de financement du programme pour l'animation de la mission sur le logement pour actifs et résidents permanents 2024-2027

Le conseil municipal, après avoir délibéré par huit (8) voix pour et trois (3) abstentions (Aymeric LAMY, Jean-Luc LE PACHE et Dominique THORMANN), décide de :

- **AUTORISER** le maire à signer la convention de financement du programme pour l'animation d'une mission sur le logement pour actifs et résidents permanents (2024-2027),
- **APPROUVER** la contribution de la commune de l'Ile de Bréhat à hauteur de 1 296,87 € pour l'ensemble du projet, versé en une échéance sur l'exercice 2026,
- **DIRE** que les crédits sont ouverts au chapitre 65 du budget principal de la commune.

A ILE DE BREHAT, le 28 janvier 2026

MAIRIE-ILE DE BREHAT (Côtes-d'Armor)

Le secrétaire de séance,
Jean-Philippe OUTIN

le maire,
Olivier CARRÉ